

LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

Michel ROSENFELDT

Emergence du phénomène en regard des évolutions sociétales

Si aujourd'hui, nos sociétés considèrent la vieillesse comme un problème, ce ne fut pas le cas en d'autres époques. La construction de la vieillesse en problématique sociale est la conséquence de la convergence de plusieurs évolutions sociétales : le vieillissement de la population, les mutations familiales et l'incertitude du marché du travail. Ces évolutions ont engendré un contexte de déstabilisation des cycles de la vie, du parcours des âges et des relations intergénérationnelles. Elles ont également eu une influence sur les politiques sociales touchant aux personnes âgées, qui ne sont plus perçues, au travers de celles-ci, que comme une catégorie dépendante socialement et économiquement. Myriam LELEU, sociologue et gérontologue, écrit à ce sujet :

«L'âge étant devenu un critère d'exclusion du marché du travail, bon nombre de stéréotypes soutenant l'agisme (c'est-à-dire l'ensemble des discriminations basées sur l'âge) furent renforcés... D'autre part, les politiques sociales touchant aux personnes âgées ont renforcé la construction sociale de la vieillesse comme temps de dépendance et de ségrégation en poussant des êtres à vivre dans le monde des vieux, des services et soins offerts aux vieux... Réduire les personnes âgées à leur dépendance équivaut à les rejeter dans le statut d'objet, objet de soins et d'attentions qui ne permettent pas au sujet d'exprimer sa globalité. Une vieille personne n'est pas une catégorie de dépendance sur une échelle de mesure comme l'échelle de Katz ou la grille AGGIR ; elle est une personne à part entière, elle a vécu la vie et se reconnaît par un cheminement unique».

C'est à partir de ces réalités sociales qu'il faut analyser le problème de la maltraitance envers les personnes âgées.

Incidence de la maltraitance auprès des personnes âgées

La problématique de la maltraitance envers les personnes âgées est étudiée depuis la fin des années 80.

Diverses études montrent qu'un nombre significatif de personnes âgées sont maltraitées. Toutefois, l'incidence réelle est difficilement chiffrable en raison du tabou entourant ce phénomène. Selon des statistiques disponibles, on peut toutefois estimer que de 3 à 10% des personnes âgées seraient victime de maltraitance. Ces chiffres ne révéleraient que la pointe de l'iceberg.

Comment définir la maltraitance ?

Il n'y a pas une définition en tant que telle de la maltraitance qui soit universelle et acceptée par tout le monde. La notion de maltraitance dépend du milieu culturel dans lequel elle s'inscrit : un geste peut être maltraitant pour l'un alors qu'il ne l'est pas forcément pour l'autre. On peut être maltraitant tant par un acte que par une omission.

En d'autres termes, on peut être maltraitant en donnant un coup mais aussi en ne posant pas un acte dont la personne âgée aurait besoin : aide à l'alimentation ou l'hydratation, changer une protection urinaire, un pansement,... A cela, il faut ajouter le caractère intentionnel ou non de l'acte de maltraitance. La maltraitance peut être le fait de personnes qui sont prises dans la relation d'aide à la personne âgée, qu'elle soit professionnelle ou familiale, et qui, sans avoir l'intention de causer du tort, provoquent une maltraitance.

Le Conseil de l'Europe définit la maltraitance comme étant « tout acte ou omission, commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

Typologie des différentes formes que peut recouvrir la maltraitance

La maltraitance physique :

Cette catégorie, la plus visible, mais heureusement la moins courante, regroupe l'ensemble des atteintes corporelles (mauvais traitements physiques, entraves à la liberté de mouvement, abus sexuels...).

La maltraitance psychologique :

Essentiellement verbal, ce type de maltraitance porte principalement sur l'existence même de la personne, sur son aspect, son état physique ou mental. Le chantage, l'infantilisation, les menaces ou refus de communiquer avec la personne âgée font parties de ce type de maltraitance.

La maltraitance financière :

Il s'agit de tous les actes empêchant la personne de maîtriser ses ressources (spoliation d'argent, vol d'objets, détournement partiel ou total de la pension, héritage anticipé...).

La maltraitance civique :

Cette catégorie concerne la violation des droits élémentaires du citoyen (détournement de procuration, privation de papiers d'identité,...).

La maltraitance médicamenteuse :

Il peut s'agir d'excès de neuroleptiques ou à l'inverse, la privation de médicaments prescrits.

Les négligences :

Elles peuvent être actives ou passives, c'est-à-dire de caractère intentionnel ou non. Les négligences regroupent tout manque d'aide à la vie quotidienne (abandon d'une personne incapable de s'occuper d'elle-même, privation de soins, de nourriture...).

Les personnes âgées sont davantage confrontées aux maltraitements psychologiques et financières, le plus souvent commises, de manière insidieuse, par un membre de la famille. Elles sont également confrontées à des abus de droit, comme par exemple le fait de prendre des décisions, de poser des choix à la place de la personne âgée tel que le placement forcé en maison de repos.

**Qu'est ce qui contribue à la maltraitance commise envers la
personne âgée ?**

Il n'existe pas de cause directe à la maltraitance des personnes âgées comme il n'existe pas non plus de profil-type de la personne maltraitée ni de l'auteur. On parle plutôt de facteurs de risque : placée dans certaines conditions, une personne est plus susceptible d'être maltraitée ou de maltraiter une personne âgée.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants :**1°) Les facteurs de risque liés à la victime :**

Parmi ceux-ci, les plus importants sont incontestablement les différentes formes de dépendances, qu'elles soient d'ordre physique ou psychologique, dans la mesure où ces situations constituent une véritable source de stress et requièrent beaucoup d'attention, de soins et de patience de la part des aidants proches et/ou familiaux ainsi que des professionnels de la santé et des soins et services à domicile. Une personne dépendante est nettement plus exposée au risque de subir des négligences qu'un individu autonome dans le sens où ce dernier sera apte à assumer les actes nécessaires à sa survie et ne nécessitera donc aucune aide extérieure.

Les différentes formes d'incontinence peuvent également représenter un danger dans le sens où ces troubles occasionnent une surcharge de travail et peuvent également être responsables de l'isolement ou de l'abandon de la personne.

Les troubles du caractère constituent également un facteur non négligeable. Certains seniors peuvent se montrer très agressifs. Or, cette agressivité engendre inévitablement celle des aidants proches et/ou familiaux ainsi que des professionnels des soins et services à domicile.

2°) Les facteurs de risque liés à l'auteur de maltraitance :

La fragilité psychologique des aidants proches et/ou familiaux, une dépendance quelconque (alcoolisme ou autre forme de toxicomanie), des problèmes sociaux ou financiers représentent autant de facteurs propices au déclenchement de ces situations d'abus ou de négligence.

Pour les professionnels des soins et services à domicile, on peut également mettre en évidence les risques liés à du personnel trop peu formé, surchargé, épuisé, mal rémunéré et, en conséquence, peu motivé à cause de ces mauvaises conditions de travail.

3°) Les facteurs de risque liés à l'ensemble :

Par exemples :

- Une dépendance financière, pouvant notamment aboutir à une cohabitation non désirée, avec, éventuellement des antécédents de violence intrafamiliale,
- Une cohabitation dans un espace réduit faisant perdre à chacun son besoin d'intimité.

4°) Les facteurs de risque extérieurs :

Ceux-ci peuvent, par exemple, être liés à l'infrastructure du lieu de vie. Des locaux inadaptés aux besoins des personnes âgées peuvent en effet provoquer un surplus de travail pour les aidants proches et/ou familiaux ainsi que pour les professionnels de la santé et des soins et services à domicile. Cela peut également expliquer l'apparition d'abus.

La maltraitance envers les personnes âgées : un phénomène complexe

De l'existence des nombreux facteurs de risques répertoriés ci-dessus, nous pouvons constater que les situations de maltraitance envers les personnes âgées sont généralement beaucoup plus complexes que le schéma opposant un violent tortionnaire à une malheureuse victime. Pour Nicolas Berg, gériatre et Président du Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées (CAPAM) : « Chacun des protagonistes a, consciemment ou non, sa part de *responsabilité* dans le déroulement de la situation. Ces situations de maltraitance sont généralement le fruit d'un ensemble de circonstances, d'événements et de tensions accumulées pendant trop longtemps. Tout un chacun pourrait un jour être *maltraitant*. »¹ En outre, les perceptions de la situation et les interprétations personnelles que l'on peut en faire sont très subjectives en la matière. En effet, un geste, un mot, une attitude peut être perçue, sans raison, comme une agression par la personne âgée à qui on s'adressait. C'est pourquoi, explique Nicolas BERG, il ne faut pas vouloir juger ou incriminer à tout prix l'auteur de telles situations mais plutôt tenter d'en identifier les raisons pour réagir de façon adéquate.

¹ Nicolas BERG, « La maltraitance des personnes âgées : une réalité connue... ou méconnue », Liège, article actualisé en 2007.

Et enfin, comme le souligne Thierry DARNAUD (psychologue, Laboratoire de Psychologie de la Santé et du Développement, Université Lumière, Lyon 2) : « la maltraitance envers les personnes âgées dit aussi forcément quelque chose sur la place, dans la problématique, de l'ensemble des « accompagnateurs professionnels », du professionnel de la santé au travailleur du secteur des soins et services à domicile, qu'ils tentent d'y répondre ou qu'ils la génèrent. Ainsi, pour essayer de comprendre ce qui se joue entre une personne âgée, une famille et les « accompagnateurs professionnels », ces derniers ne peuvent que se considérer comme un élément à part entière du système auquel ils concourent. Dès que la maltraitance est identifiée, la place de l'« accompagnateur professionnel » dans la situation est elle aussi reconnue. Or les professionnels sont souvent pris dans des jeux de double liens dans lequel protéger la personne âgée interdit d'aider et inversement ». L'émergence de la maltraitance demande donc de faire preuve d'une réflexion éthique. Réflexion qui, pour Thierry DARNAUD, doit se garder de tout jugement, de toute évidence, et qui interroge la qualité et les conséquences de l'intervention des « accompagnateurs professionnels » auprès de la personne âgée.